

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 1

Date de la convocation : 21 septembre
2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, GOLA Odile, GOHIER Monique, DESIRE Valérie, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : J-Romuald MINEREAU

DELIBÉRATION N°136

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG – REMPLACEMENT DES AIRES DE JEUX – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CAGC

Les membres du conseil municipal sont informés que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a alloué, dans sa délibération du 3 mai 2021, une enveloppe de **37 993.61 € au titre du Fonds de concours** pour l'année 2021.

Il a été décidé de **renouveler les aires de jeux vieillissantes** de la « Coulée verte » pour un coût estimatif de **13 500 € HT** (16 200 € TTC).

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault peut subventionner ce type d'investissement dans le cadre du fonds de concours.

Le plan de financement est le suivant :

- | | |
|-------------------------------------------------|---------------|
| - Fonds de concours CAGC sollicité, 50 % soit : | 6 750,00 € HT |
| - Fonds propres Commune de Naintré, 50 % soit : | 6 750,00 € HT |

Total : 13 500,00 € HT

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le plan de financement tel que présenté et de solliciter la subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

Considérant la nécessité de changer les aires de jeux de la « Coulée verte » de Naintré et de participer au redynamisme et à la reconfiguration d'un centre-bourg,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut peut subventionner ce type d'investissement dans le cadre du fonds de concours,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer la demande de subvention ;
- **charge M le Maire** des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

